8531 - Les ablutions se trouvent-elles rompues du fait qu’on serre la main à sa belle sœur ?

question

Question : M’est-il permis de m’asseoir avec ma belle sœur? Est-ce que le fait de la toucher entraîne la rupture de mes ablutions ? Eclairez-moi. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il vous est interdit de vous asseoir avec votre belle sœur ou avec d’autres femmes étrangères et de rester seul avec elles. En effet, le Messager d’Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Un homme ne reste en tête à tête avec une femme sans que Satan soit leur troisième compagnon (rapporté par Boukhari, 9/290 et Mouslim n° 1341 et Ahmad dans al-Mousnad, 1/222 et 346).

Il est donc interdit à l’homme de s’isoler avec une femme qui lui est étrangère. Votre belle sœur vous est étrangère dans la mesure où si vous divorciez d’avec votre femme, il vous serait légalement permis de l’épouser. Car aucun lien incestueux n’existe entre vous.

Pour ce qui est de la rupture des ablutions, elles ne sont invalidées que par le fait de caresser une femme avec plaisir. Si un homme le fait, ses ablutions deviennent invalides. Peu importe que la femme lui soit étrangère ou pas. Mais la caresse qui entraîne cet effet est celle appliquée directement au corps. Voilà ce qu’affirment les ulémas.

Allah le sait mieux.

L’interdiction de serrer la main à une femme étrangère a déjà été évoquée dans le cadre de la question n° 2459.